



ÉDITO

“ L'argent est le nerf de la guerre. La période difficile que traverse le pays est là pour nous le rappeler chaque jour.

Dans ce contexte, disposer des moyens nécessaires à l'accompagnement des communes dans le financement de leurs projets d'investissements durables me paraît servir l'intérêt général.

Créé en 1937 pour électrifier la Gironde, notre syndicat a pour vocation historique d'organiser le service public de l'énergie sur le territoire départemental. Près de 100 ans plus tard, cette mission garde tout son sens, car l'avenir qui se dessine est celui d'un monde qui repose pour la plupart de ses activités sur l'électricité. Qu'il s'agisse de mobilité décarbonée, du recours croissant aux pompes à chaleur, de la numérisation des échanges ou encore d'intelligence artificielle, les besoins sont toujours plus massifs.

Cette évolution pose non seulement la question des capacités de production, mais aussi celle de la régulation des injections sur le réseau. En effet, la puissance appelée peut se trouver en décalage parfois important avec la quantité produite.

C'est pour faire face à ces différents enjeux majeurs que le SDEEG a, voilà quelques années, fait le choix de la diversification. Les nouvelles compétences qu'exerce notre syndicat doivent faciliter l'atteinte de notre objectif permanent : renforcer et sécuriser le réseau pour assurer une desserte de qualité ; accompagner les communes et leurs intercommunalités sur les plans juridique, technique et financier dans leur participation à ce mouvement vers une société plus soucieuse de son impact sur l'environnement. Dans le même esprit, nous nous sommes dotés d'une société d'économie mixte, formidable levier pour accélérer le développement de projets d'énergies renouvelables locaux.

Notre dernier Conseil syndical qui a adopté le budget 2025 a également eu à connaître du rapport définitif de la Chambre régionale des Comptes. Celui-ci pointe notamment les 9 millions d'euros de fonds de roulement dont nous disposons pour financer les plus de 30 millions de travaux annuels que nous engageons sur le territoire, quels que soient les aléas : amputation de nos ressources comme la baisse des crédits du FACÉ en 2018 ; hausse vertigineuse des prix des matières premières impactant le coût des chantiers comme en 2022 ; survenue d'évènements climatiques mettant à mal le réseau comme trop souvent dans notre département, qui nécessitent une trésorerie saine et importante, pour pouvoir mandater des prestataires, afin de remettre en service les ouvrages endommagés.

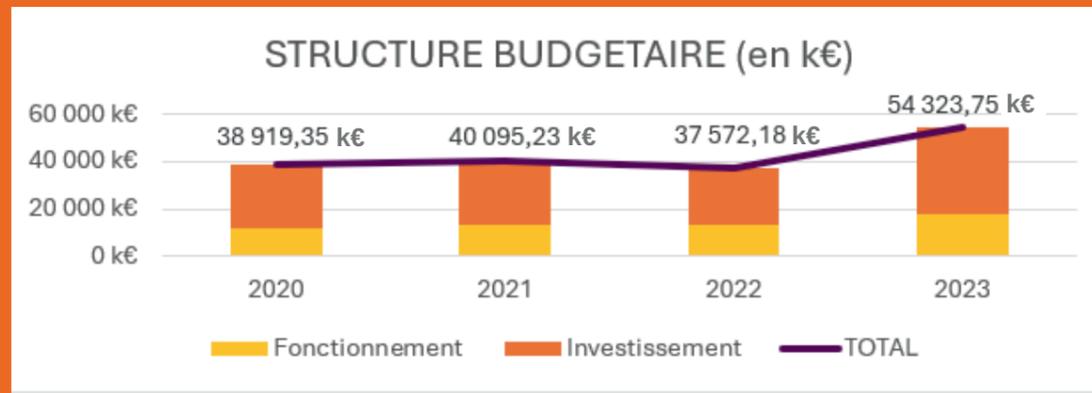
Comme les années précédentes, notre assemblée a également voté l'ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 2 millions d'euros. J'espère naturellement que, comme les années précédentes, nous n'aurons pas à l'activer.

La Gironde est le plus vaste département de France. Sa façade littorale s'étend sur 360 kilomètres. Sa population s'accroît de 12 % chaque année. Les pages de ce « Spécial finances » qui suivent vous présentent les principaux éléments financiers devant mettre notre syndicat en position de prendre en compte, dans ses activités, le contexte de cette triple caractéristique. ”

Xavier PINTAT
Président du SDEEG

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DU SDEEG

Le SDEEG est un acteur clé de l'aménagement et de l'équipement du territoire, en particulier au service des communes rurales. Il joue un rôle central dans le développement et l'optimisation des infrastructures énergétiques. Avec un budget réalisé de **54 M€** en 2023, dont **31,7 M€** consacrés aux travaux, il est l'un des principaux investisseurs du département de la Gironde. Il est géré depuis de nombreuses années de façon à maximiser sa capacité d'investissement. Ainsi, malgré la création de nouvelles missions au sein du service transition énergétique et l'élargissement de ses activités, ses dépenses de fonctionnement ont été limitées pour représenter moins de 19% de son budget, une performance supérieure à celle de la plupart des structures comparables.



UN SOUTIEN RENFORCÉ AUX COLLECTIVITÉS

Durant ce mandat, dans un contexte budgétaire national particulièrement contraint, le syndicat est parvenu à **maintenir et même renforcer, son soutien financier aux collectivités.**

Pour accélérer et massifier les travaux de transition énergétique, le SDEEG a encouragé les collectivités à recourir à un mécanisme d'**avance remboursable**, leur permettant d'échelonner le paiement des travaux d'éclairage public sur 10 ans. Grâce aux économies d'énergie générées, les annuités demandées aux communes sont en grande partie autofinancées. **Depuis 2020, plus de 60 collectivités ont bénéficié de ce dispositif, représentant un volume de travaux de 15,78 M€.**

En complément, le SDEEG a accompagné les collectivités, à travers un **dispositif de subventions** dédié à l'éclairage public. **Entre 2020 et 2024, 330 collectivités ont ainsi bénéficié d'un soutien financier total de 2,45 M€.**

En 2024, le SDEEG a renforcé son engagement en faveur des travaux d'éclairage public en augmentant le taux de ses subventions. L'aide aux **communes rurales dans la concession électrique** est ainsi passée de **20 % à 30 %**, tandis qu'elle est restée à **20 % pour les communes urbaines**. Par ailleurs, **une nouvelle subvention de 10 %** a été instaurée pour les **communes hors concession**.

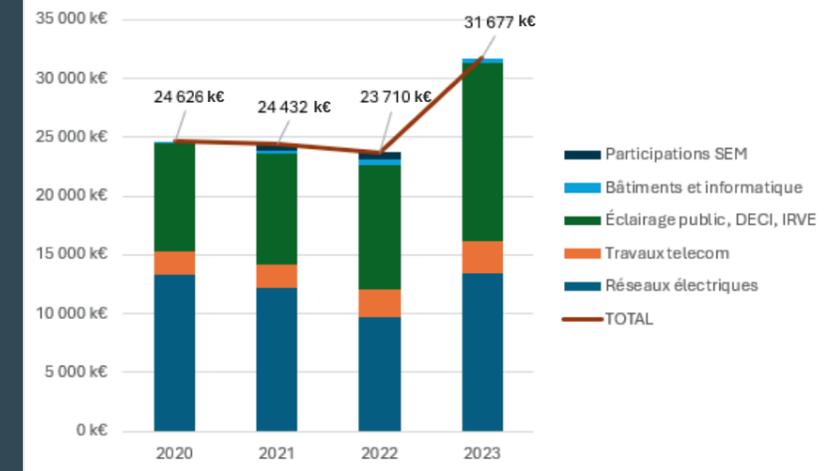
Concernant **la distribution publique d'électricité**, le SDEEG, en tant que maître d'ouvrage, a investi pour **moderniser et sécuriser le réseau basse tension** sur l'ensemble des communes de sa concession. Il a financé intégralement certains travaux (**renforcements, sécurisations et enfouissements en zone rurale**) et pris en charge **60 % du coût des enfouissements en zone urbaine**.

Depuis 2020, ces efforts se sont traduits par **un investissement total de 62,03 M€**, ayant permis de réaliser **1 270 chantiers**.

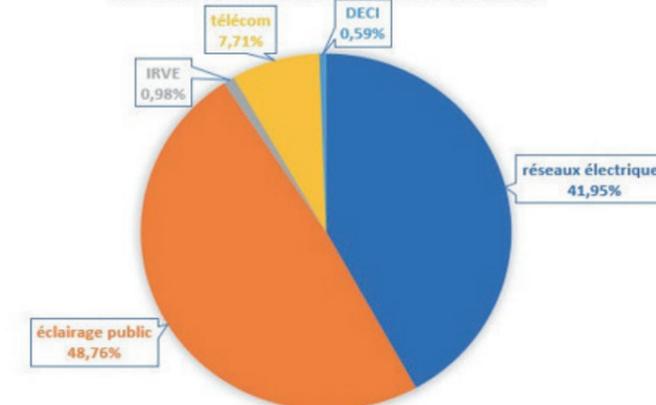
NOMBRE DE COMMUNES BENEFICIANT D'AIDES ECLAIRAGE PUBLIC ET MONTANT

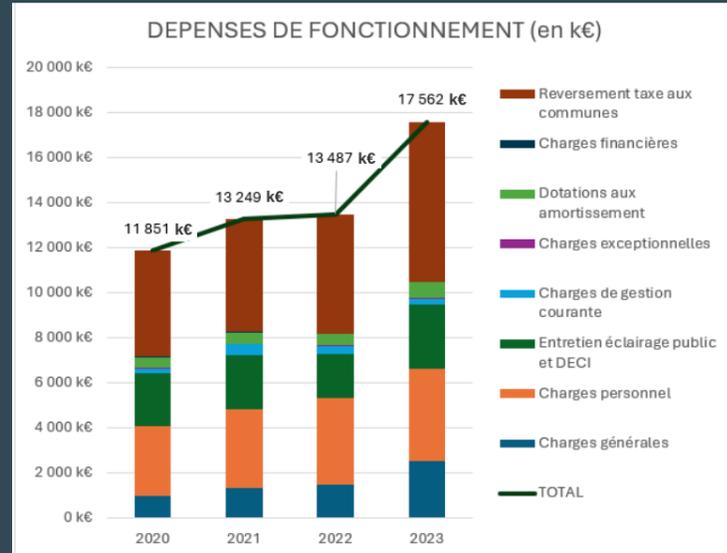


DEPENSES D'INVESTISSEMENT - HORS REMBOURSEMENT D'EMPRUNT (en k€)



REPARTITION DES TRAVAUX EN 2023



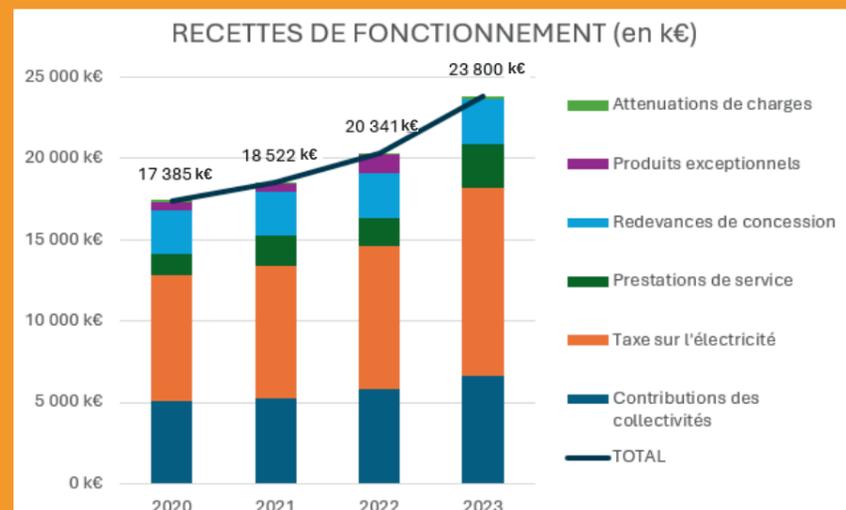


DES RECETTES ÉVOLUTIVES ET DIVERSIFIÉES

Pour financer ses investissements, le SDEEG s'appuie sur un éventail de recettes variées, spécifiquement adaptées à ses missions et à ses modalités d'intervention. Il s'agit :

En fonctionnement

- **De l'Assise sur l'électricité** (ancienne taxe communale sur l'électricité) : cette taxe est à la charge des usagers. Indexée sur leur consommation d'énergie électrique, elle est collectée par les fournisseurs d'énergie. Elle est ensuite affectée par le SDEEG au développement des réseaux et à la transition énergétique. Contrairement à beaucoup de syndicats d'électricité, le SDEEG reverse aux communes une part importante de cette taxe.
- **Des contributions des collectivités** : Il s'agit de la part financée par les communes pour l'exercice des compétences transférées (électricité, éclairage public, défense incendie, recharge pour véhicules électriques),
- **Des prestations de service** : il s'agit du paiement des prestations de service en matière de transition énergétique, d'urbanisme et de foncier proposées aux collectivités,
- **Des redevances de concession** : Dans le cadre des contrats de concession en vigueur, les concessionnaires électricité et gaz (Enedis, GRDF et Regaz) versent au SDEEG, des redevances liées à la population, au kilométrage de réseaux et aux travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du syndicat.

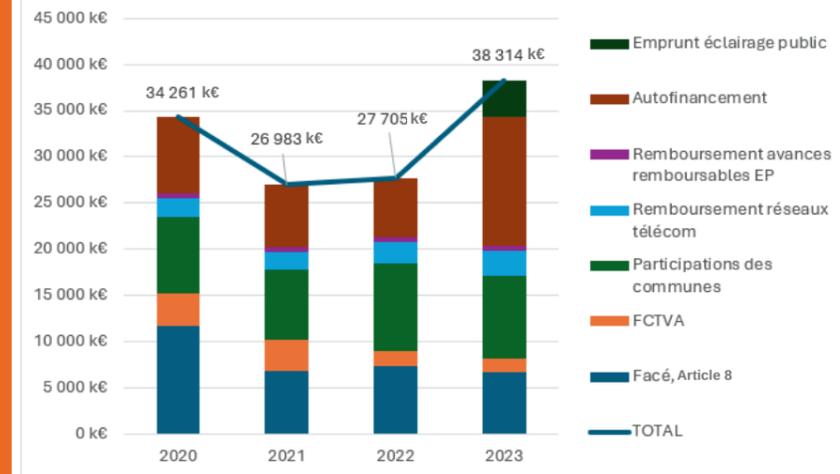


En investissement

- **Du Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale (FACÉ)** qui contribue à subventionner les travaux d'extension, de renforcement, de sécurisation et de dissimulation des réseaux en régime rural d'électricité. Cette dotation permet le financement de travaux pour les communes rurales, dans la limite de 80% du montant HT des travaux.
- **De la contribution d'Enedis** (Article 8) pour les enfouissements de réseaux électriques.
- **Du FCTVA** sur le montant des travaux effectués par le SDEEG,
- **De la participation des communes** pour les travaux (raccordements et 40% pour l'article 8),
- **Du remboursement de l'avance financière en éclairage public.** Le SDEEG offre à toutes les communes de la Gironde la possibilité de bénéficier d'une avance remboursable afin de financer l'investissement en matière d'éclairage public. Ce dispositif financier se caractérise par un remboursement à taux zéro du capital investi sur 10 ans, à raison de 1/10ème par an.

Grâce à une évolution globalement favorable ces dernières années, ces ressources ont permis au SDEEG de **mener à bien son programme d'équipement, tout en limitant le recours à l'emprunt.** Son niveau d'endettement reste très faible (4,1 M€), malgré un emprunt exceptionnel réalisé en 2023 pour financer une politique ambitieuse de rénovation des parcs d'éclairage public des communes dont les coûts s'étaleront sur plusieurs exercices. **Sa solvabilité est excellente,** avec une capacité de désendettement de moins d'1 an.

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en k€)



DES MARGES DE MANŒUVRE IMPORTANTES POUR FAIRE FACE AUX DÉPENSES FUTURES

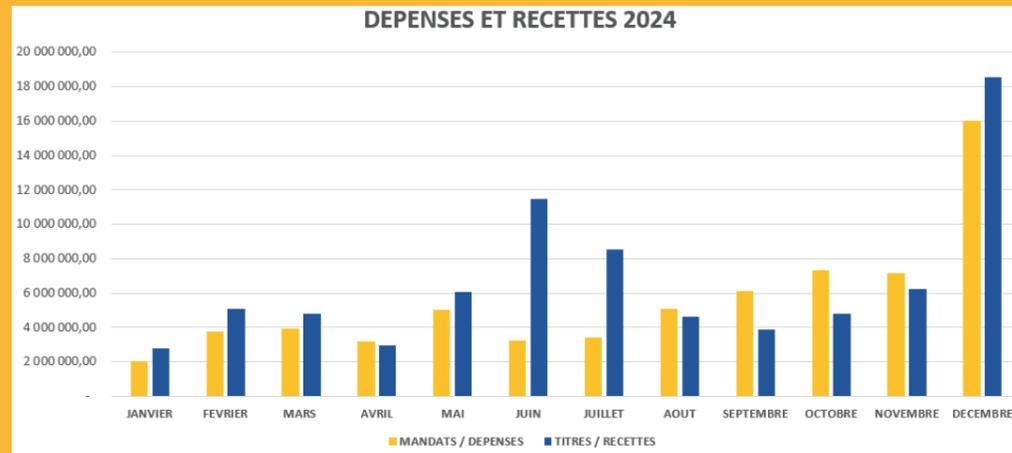
Les investissements réalisés par le SDEEG au cours des dernières années ont été **largement autofinancés.** Cette gestion rigoureuse lui a permis de **réduire son endettement,** tout en préservant d'importantes marges de manœuvre. À une période où de nombreuses collectivités, confrontées à des tensions budgétaires croissantes, sont contraintes de revoir leurs ambitions, le SDEEG peut se féliciter de disposer d'une situation financière stable et solide, lui permettant de poursuivre ses investissements pour l'avenir. **La Chambre Régionale des Comptes (CRC) confirme ce constat dans son rapport de 2024, soulignant la santé financière globalement satisfaisante du syndicat.**

A l'occasion de l'examen de gestion réalisé en 2024, les magistrats ont cependant estimé que la trésorerie du SDEEG était abondante et qu'il aurait été pertinent de la réduire, soit en intensifiant les investissements, soit en allégeant les contributions des communes. Cette observation, qui pourrait s'appliquer à de nombreuses structures comparables, ne reflète pas une faiblesse de gestion, mais bien **un levier stratégique que nous assumons pleinement et que nous veillons à préserver.**

En effet, cette importance des disponibilités permet au SDEEG de :

- 1) gérer efficacement les décalages entre encaissements et décaissements**, particulièrement prononcés dans une activité axée sur l'investissement, tout en évitant le recours à des instruments coûteux de gestion de trésorerie.
- 2) réduire son exposition aux incertitudes pesant sur certaines de ses ressources**. En effet, plusieurs d'entre elles présentent un risque important, à commencer par le FACÉ, récemment remis en question par la Cour des Comptes et certaines déclarations ministérielles, ainsi que les certificats d'énergie, dont la valorisation reste volatile. Par ailleurs, certaines décisions, telles que la réduction du fonds vert en 2024, suscitent des interrogations sur l'engagement de l'État envers la transition écologique et sur la durabilité de ses financements.
- 3) faire face à l'intensification des investissements** nécessaires à la transition écologique, sans renoncer à la moindre de ses missions, dans un contexte où les financements publics peuvent être remis en cause à chaque instant, compromettant toute planification financière.

Les décalages entre encaissements et décaissements



Résultats budgétaires de structures comparables au SDEEG

	RECETTES	DÉPENSES	Solde reporté en N-1	Résultat
SDEEG	62 114 k€	54 324 k€	8 845 k€	16 635 k€
SDE 35	68 827 k€	64 264 k€	17 124 k€	21 687 k€
SICECO	27 232 k€	23 757 k€	4 805 k€	8 280 k€
TE 38	41 430 k€	34 131 k€	10 435 k€	17 733 k€
SDE 76	108 179 k€	69 106 k€	-5 225 k€	33 848 k€

Parce que le SDEEG est convaincu de l'importance de maintenir le cap, il restera fidèle à **une politique financière qui a démontré son efficacité** et qui lui confère les moyens de relever les défis de la transition écologique, dans un environnement économique toujours plus contraint.

LA SEM : UN LEVIER DE FINANCEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

En 2019, le SDEEG, afin de permettre aux collectivités de bénéficier d'un outil d'investissement dans les énergies renouvelables adapté aux nécessités du moment, a créé **la SEM Gironde Energies**. Jusqu'ici, le SDEEG avait initié des opérations de petite envergure pour répondre à des demandes isolées émanant de communes. Face à un attrait croissant pour les projets photovoltaïques, le syndicat a décidé de créer un outil juridique plus efficient permettant de démultiplier les actions en la matière sur le territoire girondin.

La SEM a ainsi permis de réaliser entre 2019 et 2023 : **17 projets représentant une puissance installée de 11,26 MWc, soit 2% des mises en service de Gironde**. Il s'agit de répondre à l'urgence climatique en accélérant les réalisations d'installations d'énergies renouvelables (EnR) à l'échelon local, tout en permettant aux collectivités d'en garder la maîtrise. Le modèle des SEM permet d'apporter une réponse plus réactive, notamment en matière de gouvernance, en sollicitant également des capitaux privés (Caisse des Dépôts, banques...) qui manquent cruellement au secteur public pour investir plus largement dans les énergies renouvelables.

Les contraintes réglementaires, liées au statut juridique des SEM, ont été **scrupuleusement respectées** : contrôle par l'Assemblée délibérante de l'actionnaire public majoritaire, mise en concurrence systématique pour la conclusion d'AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) permettant la réalisation des installations photovoltaïques, marchés de la SEM soumis à la commande publique...

C'est dans ce cadre de l'économie mixte que la SEM développe des projets avec des collectivités. Actionnaire de cette société à 58%, le SDEEG n'assume qu'un rôle d'actionnaire et de base logistique auprès de la SEM. Toute mutualisation de moyens avec le SDEEG (personnel, bureaux, véhicules, ...) est refacturée, à l'euro près à la SEM, sous le contrôle d'un expert-comptable et d'un commissaire aux comptes. **Le SDEEG n'a perçu, à ce jour, aucun dividende et a participé à la création et à l'augmentation de capital pour un montant cumulé de 4 400 000 € qui seront directement investis dans les énergies renouvelables en Gironde.**

Par ailleurs, les communes, qui confient à la SEM la réalisation d'un projet photovoltaïque, la mettent **systématiquement en concurrence avec le secteur privé**, en amont du projet. Les projets sur lesquels la SEM choisit de candidater (100 kWc-300 kWc et moins de 3 MWc au sol) sont des projets assez peu rentables, au regard du seuil minimal de rentabilité attendu par les différents acteurs privés de la filière. En effet, la puissance des installations que la SEM réalise s'avère être trop petite pour atteindre un niveau de rentabilité suffisant pour le secteur privé. L'initiative privée sur le segment de marché privilégié par la SEM est peu attractif pour dégager des bénéfices rémunérateurs.

L'objectif d'intérêt public poursuivi par la SEM est de porter des projets qui répondent à un besoin des petites collectivités souhaitant être actrices de la transition énergétique et produire localement de l'énergie verte.



LE BUDGET VERT : LE PROLONGEMENT DE NOS ENGAGEMENTS

Institué par l'article 191 de la Loi de finances pour 2024 avec une mise en œuvre concrète sur 2025, le budget vert va permettre au SDEEG de mettre en évidence ses choix d'investissement quant aux enjeux environnementaux. Cela se matérialise par une annexe à joindre au compte financier unique, annexe dénommée « Impact du budget pour la transition écologique ».

Dans un premier temps, le syndicat va recenser ses dépenses réelles d'investissement figurant sur son budget principal et son budget annexe « Energies renouvelables », qui contribuent à atténuer le changement climatique ainsi qu'à la préservation de la biodiversité.

A titre d'exemple, en matière de mobilité durable, le SDEEG a investi 1 249 429 €, depuis 2020, pour porter son parc de bornes de recharge pour véhicules électriques à 198, réparties sur 122 communes. Dans le même ordre d'idées, le syndicat vient de lancer, en 2024, en partenariat avec la Banque des Territoires, un programme de rénovation énergétique des groupes scolaires sur 4 communes pour un montant total d'investissement à hauteur de 5 787 650 €.

Ces actions portées par le SDEEG, outre les importants travaux de renouvellement d'éclairage public, concourent à une politique de transition énergétique volontariste sur nos territoires.

BUDGET VERT : COMPOSITION PRÉVISIONNELLE 2025

